

Compte rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du vendredi 24 Avril 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre avril à dix huit heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme AURIOL Violette, M BOLLE Pierre, M. CREMER Pascal, Mme LAFONT
Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno et Mme VERDIER
Nicole.

Absents excusés : M MOURGUES David, Mme BONZON Annelise,
M. DEJEAN Christian pouvoir à Mme LAFONT Ginette.

Secrétaire de séance : M BOLLE Pierre.

Ordre du jour :

1°/ Travaux de l'aménagement intérieur de la chapelle.

1°/ Travaux de l'aménagement intérieur de la chapelle.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il s'avère impossible de
délibérer ce soir.

La commission travaux, réunie ce jour, et les informations données par
l'architecte, Mme D'ARTIGUES, ne permettent pas de prendre une décision
quant à la suite à donner au projet. Aucun chiffrage précis des différentes
solutions n'a été fourni.

Il a été convenu de demander à Mme D'ARTIGUES de chiffrer plusieurs
propositions d'aménagement du sol intérieur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de reporter cette décision lors de la prochaine réunion du conseil
municipal.

La séance est levée à 18h45.